

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
17 FEVRIER 2022


Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	9
Votants	13

OBJET : 2022\_007DELIB

10A. MISE EN PLACE D'UNE  
CONVENTION D'OCCUPATION  
PAR LA SAVA (Service  
d'Accompagnement à la Vie  
Autonome) AU CCAS.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. FRAN

Envoyé en préfecture le 15/03/2022  
Reçu en préfecture le 15/03/2022  
Affiché le   
ID : 059-265904003-20220224-15032022D10A\_AB-DE

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-quatre février à quatorze heures,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier,  
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-  
CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Madame Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE,  
Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, Eliane ROBBE M. Sébastien ROUSSELLE,  
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Joël BACLET donnant procuration à M. Joël DUYCK, M. Régis DEVEY donnant  
procuration à Mme Delphine BOULENGER, M. Marc BEZILLE donnant procuration à Mme  
Nicole CAMBRON, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine  
BEURAERT.

Absente :

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président informe qu'au 15 juin dernier, l'Établissement Public Départemental  
pour Soutenir, Accompagner, Eduquer a souhaité mettre en place une convention avec le  
CCAS et le Centre Social de Merville dans le cadre d'un projet visant le déploiement sur la  
ville de Merville de 5 logements inscrits dans le cadre de l'habitat inclusif Regroupé pour des  
personnes en situation de handicap psychique.

Ce dispositif repose sur un modèle dit de logements de proximité afin de permettre à des  
personnes en situation de handicap psychique de pouvoir vivre en autonomie, dans le cadre  
du Droit Commun, sans être isolées.

Aujourd'hui, l'Établissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Éduquer a  
sollicité le CCAS de Merville pour proposer des permanences **au sein de ses locaux**.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, décide de donner un accord sur cette mise en  
place de permanences de la SAVA et autorise la signature du Président d'une convention  
mise à disposition gratuite de salle entre le CCAS, et la SAVA (Service d'Accompagnement à la  
Vie Autonome).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,  
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.